



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Rapport d'Activités 4^{ème} Trimestre 2025

Sommaire :

1. Introduction	2
2. Résultats principaux	3
3- Investigations	4
4. Opérations.....	5
5. Juridique.....	7
6. Formations	10
7. Médias.....	12
8. Relations extérieures	14
9. Conclusion.....	15



EAGLE
Sénégal

1. Introduction

EAGLE Sénégal, depuis son établissement en 2013 en tant que membre actif du réseau EAGLE Network, s'est imposé comme un acteur essentiel dans la protection de la faune au Sénégal. En rejoignant ce réseau d'envergure, EAGLE Sénégal est devenu le sixième projet de l'organisation, illustrant ainsi sa contribution significative en se basant sur le modèle EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'indentification à grande échelle de tous trafiquants d'espèces protégées et leurs dépouilles telles que l'ivoire, les peaux de grands félins, de reptiles, les perroquets et autres oiseaux protégés, et autres produits fauniques ;
- La dénonciation des cas de criminalité faunique auprès des autorités judiciaires et policières et l'appui à l'arrestation des délinquants fauniques grâce à la collaboration avec les différentes unités concernées ;
- L'assistance des autorités compétentes dans le cadre de la poursuite des délinquants fauniques, et le suivi de l'exécution des décisions de justices rendues en la matière ; La sensibilisation du public à travers les médias sur les enjeux de la criminalité faunique, sur l'application effective de la loi faunique, sur les risques encourus et les sanctions en matière faunique.

Le quatrième trimestre 2025 s'est distingué par une importante opération et des suivis d'audience. Le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux), la poursuite des relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays Bas (Service Politique et de la République) de France (Service de Sécurité Intérieure) se poursuit.

Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : Wildcate et Marchig trust

2. Résultats principaux

Au cours du **quatrième trimestre 2025**, un total de **58** investigations ont été organisées à travers **30** missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de **30** personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec des braconniers importants.

Au cours du quatrième trimestre 2025, le projet a assisté les forces de défense et de sécurité à la réalisation d'une (**01**) opération de lutte contre le trafic de faune qui ont abouti à l'interpellation de **02** présumés braconniers. Cette opération a permis la saisie de deux (**02**) défenses d'éléphant et cent six (**106**) pièces d'éléphant sculptées.

Consécutivement à cette interpellation, les juristes de l'ONG ont appuyé les autorités compétentes dans les procédures et les suivis de cas.

Les deux (**02**) personnes poursuivies pendant ce quatrième trimestre ont été condamnées respectivement à une peine d'emprisonnement d'un (01) mois et de deux (02) mois avec sursis. La politique d'EAGLE visant la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux braconniers, demeure primordiale. Les personnes interpellées sont toutes de nationalité Sénégalaise.

EAGLE Sénégal a reçu un coordinatrice en formation. Ainsi, cette dernière et la Coordonnatrice du Sénégal ont été effectués une mission en République de Guinée. Cette mission avait pour objectif de renforcer les relations avec les autorités Guinéennes, de renforcer l'équipe par des recrutements et d'appuyer le projet pour l'atteinte des objectifs.

Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, EAGLE Sénégal a assisté à l'édition **2025** des Ailes Africaines organisée par les Douanes françaises au Sénégal. Quarante (**40**) forces de défense et de sécurité de diverses unités issues de seize (**16**) pays africains.

34 pièces médiatiques représentent le résultat des productions médiatiques d'EAGLE au quatrième trimestre 2025.

L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités Sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques et notamment les Ambassades des Pays-Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONUDC.

L'accord de partenariat signé entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est toujours en application.

3- Investigations

Indicateur

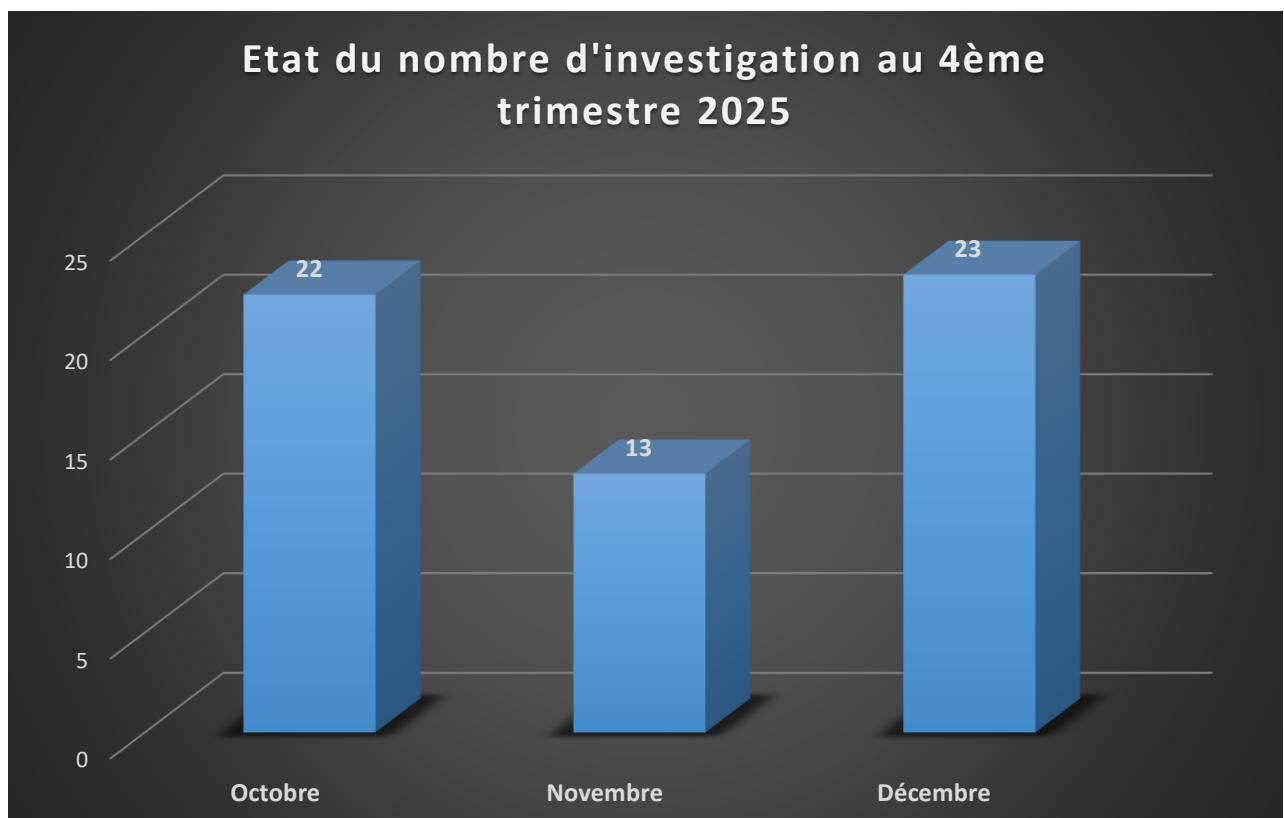
Nombre d' investigations menées	58
Investigation ayant abouti à une opération	01
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés ce trimestre	38
Nombre de mission	30

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

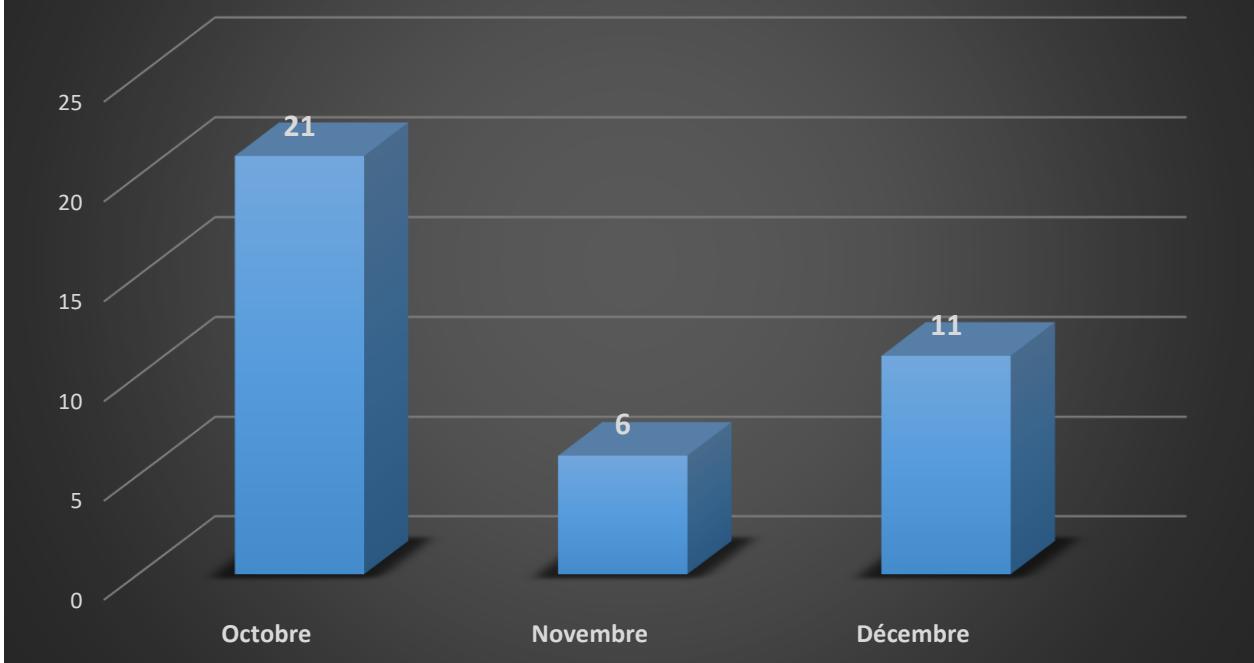
Lors de ce quatrième trimestre 2025, les enquêtes et observations de terrain révèlent que les peaux de grands félins, les peaux de crocodile et l'ivoire d'éléphant restent toujours les produits les plus trafiqués au Sénégal. **EAGLE Sénégal** a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux.



Analyse rapide



Etat du nombre de trafiquants identifiés au 4ème trimestre 2025



4. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations	01
Nombre de personnes arrêtées	02
Nombre de trafiquants en fuite	00

- Au quatrième trimestre 2025, 01 opération a été faite.
- Le 14 novembre 2025 à 16h05mn une équipe mixte composée des éléments du BCN Interpol, de la Sûreté Urbaine du commissariat central de Dakar, de la Direction des Eaux, Forêts Chasse et Conservation des sols avec l'appui de EAGLE SENEGAL a mené une (01) opération d'arrestation d'un (01) présumé trafiquant international d'ivoire de nationalité sénégalaise. Le présumé trafiquant a été arrêté dans sa boutique sise à Ouakam avec deux (02) défenses d'éléphant d'un poids de quinze (15)



kilogrammes chacune et de 107 pièces en ivoire sculptées d'un poids de vingt (20) kilogrammes pour une valeur estimée à quinze millions (15.000.000) de francs CFA. Les ivoires avaient tous été dissimulés dans des sacs de riz bien fermés avec des serflexes et deux cartons contenant les objets sculptés emballés dans des papiers journaux rédigés en anglais et dissimulés dans une boutique voisine à celle de Aziz.

- Le présumé trafiquant a été auditionné et placé en position de garde à vue au commissariat central de Dakar pour les faits de détention, circulation d'animaux sauvages protégés sans permis. Il a été déféré le 17 novembre 2025 à la suite de sa durée légale de garde à vue et son audience fixée le 20 novembre 2025 devant le tribunal d'instance hors classe de Dakar.
- **Le 26 juin 2025 à 15 h 40mn**, un deuxième présumé trafiquant, propriétaire et complice du trafiquant arrêté le 14 novembre 2025, a été interpellé à son lieu de travail après avoir refusé de déférer à la convocation de la police. Cette arrestation, menée par les éléments de la sûreté urbaine du commissariat central de Dakar, la Direction des Eaux et Forêts de Chasse et de la Conservation des Sols avec l'appui de EAGLE SENEGAL, fait suite à un travail remarquable permettant la localisation du présumé trafiquant
- Le présumé propriétaire et trafiquant a été auditionné et placé en position de garde à vue au commissariat central de Dakar pour les faits d'association de malfaiteurs, de détention, circulation d'animaux sauvages protégés sans permis. Il a été déféré le 27 novembre 2025 à la suite de sa garde à vue et son audience fixée le 1^{er} décembre 2025 devant le tribunal d'instance hors classe de Dakar.



5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivis audience	• 05 (Tribunal d'Instance hors classe de Dakar Affaire Ministère public et DPN c/ Abdoul Aziz KOUTA et Alioune THIAM)
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt	• 02 (Abdoul Aziz KOUTA et Alioune THIAM)
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	• 00
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	• 02 (Abdoul Aziz KOUTA et Alioune THIAM)
Nombre de trafiquants en attente de procès	• 00
Nombre de trafiquants en fuite	• 00
Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement	• 00

- Le suivi et l'appui des autorités sont assurés par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières ;
 1. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
 2. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes ;
 3. Appui à la rédaction des PV ;
 4. Mise à disposition d'analyse juridique selon les affaires ;
 5. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
 6. Communication permanente avec les autorités ;
 7. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts impliqués dans les procédures ;
 8. Au courant de ce **4ème trimestre 2025**, le département juridique a assisté à une opération et a effectué une visite de sensibilisation.

- **Affaire MP et DPN contre Abdoul Aziz KOUTA et Alioune THIAM**
- **Le 14 novembre 2025** vers **16 h 00 mn**, une opération a été menée par une équipe mixte composée des éléments de la sûreté urbaine de Dakar, du BCN Interpol Dakar, de la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols avec l'appui de l'ONG EAGLE-Sénégal dans la région de Dakar plus précisément à Ouakam. Lors de cette opération Abdoul Aziz KOUTA, de nationalité sénégalaise, a été arrêté en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement notamment deux (02) défenses d'éléphant et 106 pièces d'éléphant sculptées en ivoire d'éléphant d'un poids total de 50 kg conformément à l'article L.32 du code de la chasse et de la protection de la faune.
- Le mis en cause a été auditionné successivement le 14 et 15 novembre 2025 par la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS). Lors de son interrogatoire Abdoul Aziz KOUTA a dénoncé son fournisseur du nom de Alioune THIAM. La valeur des produits était estimée à **15.000.000 francs CFA** sur le marché local.
- **Le 17 novembre 2025**, Abdoul Aziz KOUTA a été déféré devant le Procureur de la République près le tribunal de grande instance hors classe de Dakar après sa durée de garde à vue. Il a été placé sous mandat de dépôt et son audience fixée le 20 novembre 2025 devant le tribunal d'instance hors classe de Dakar statuant en flagrant délit.
- **Le 26 novembre 2025**, poursuivant l'enquête suite à la dénonciation de Abdul Aziz KOUTA, Alioune THIAM, a été arrêté à son bureau sis à sacré cœur 1. Alioune a été interrogé et puis placé en garde à vue.
- **Le 27 novembre 2025**, Alioune THIAM a été déféré devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar et placé sous mandat de dépôt. Son audience a été fixée au 1^{er} décembre 2025.

Sénégal

- **Audience MP et DPN c/ Abdoul Aziz KOUTA**
- **Le 20 novembre 2025**, s'est tenue au Tribunal d'Instance hors classe de Dakar, l'audience opposant le Ministère Public et la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols de Dakar contre Abdoul Aziz KOUTA. A cette date, l'audience a été renvoyée à la demande de l'avocat de la partie civile et le tribunal a rejeté la demande de liberté provisoire sollicitée par les avocats de la défense.
- **Le 24 novembre 2025**, le tribunal d'instance hors classe de Dakar a mis en état la cause opposant le Ministère Public et la Direction des Eaux et Forêts de Chasse et de la Conservation des Sols contre Abdoul Aziz KOUTA. Les débats d'audience se sont tenus normalement. Les avocats de la

défense ont soulevé la nullité du procès-verbal de perquisition et l'absence de notification au prévenu de son droit à la transaction. Ces nullités ont été rejetées par le tribunal. L'avocat de la partie civile a demandé de déclarer le prévenu coupable et de le condamner à une peine d'un an de prison ferme et à lui alloué la somme de 11 millions à titre de dommages et intérêts. Le parquet quant à lui a sollicité une peine d'emprisonnement d'un an ferme et d'une amende de 2 millions. Les avocats de la défense ont plaidé la clémence du tribunal et une application bienveillante de la loi. Après les débats d'audience, le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour décision être rendue le 27 novembre 2025.

- **Le 27 novembre 2025**, le Tribunal d'instance hors classe de Dakar a vidé son délibéré et a rendu la décision qui suit :

Le tribunal, statuant publiquement et contradictoirement contre le prévenu Abdoul Aziz KOUTA et à l'égard de la partie civile en matière de flagrant délit et en premier ressort ;

En la forme

Déclare l'action publique recevable et la procédure régulière ;

Au fond

Déclare le prévenu coupable des faits, de détention et de commercialisation d'espèces intégralement protégées sans autorisation;

Le condamne à une peine d'un (1) mois assortis de sursis et une amende de 1.000.000 de francs CFA

Reçoit la constitution de partie civile de la DEFCCS;

Condamne le prévenu à payer la somme de 5.000.000 francs CFA au titre des dommages et intérêts ;

Ordonne la confiscation des dépouilles et trophées saisis et les met à la disposition de la DEFCCS;

Fixe la contrainte par corps au maximum.

- **Audience MP et DPN c/ Alioune THIAM**
- **Le 1^{er} Décembre 2025**, s'est tenue au Tribunal d'Instance hors classe de Dakar, l'audience opposant le Ministère Public, la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols de Dakar et Alioune THIAM. Les débats d'audiences se sont tenus normalement. D'abord, La partie civile a demandé la condamnation du prévenu et réclame la somme de 06 millions de dommages et intérêts. Ensuite, le procureur a expliqué au juge la gravité des faits et a requis une peine d'emprisonnement de deux mois d'emprisonnement ferme et une peine d'amende de 1.200.000 FCFA. Enfin, la défense a demandé la clémence pour leur client qui est un délinquant primaire et un chef d'entreprise très reconnu dans ce pays. Après les débats, le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour le 04 décembre 2025.

- **Le 04 décembre 2025**, le Tribunal d'instance hors classe de Dakar a rendu la décision qui suit :

Le tribunal, statuant publiquement et contradictoirement contre le prévenu Alioune Thiam et à l'égard de la partie civile en matière correctionnelle et en premier ressort ;

En la forme

Déclare l'action publique recevable ;

Au fond

Déclare le prévenu coupable des faits, de détention et de commercialisation d'espèces intégralement protégées sans autorisation;

Le condamne à une peine d'un (2) mois assortis de sursis ; et une amende de 1.200.000 de francs CFA

Reçoit la constitution de partie civile de la DEFCCS;

Condamne le prévenu à payer la somme de 6.000.000 francs CFA au titre des dommages et intérêts ;

Ordonne la confiscation des dépouilles et trophées saisis et les met à la disposition de la DEFCCS.

- **Visite de sensibilisation auprès des autorités judiciaires et administratives**

- **Les 23 octobre 2025**, le département juridique a effectué une visite de sensibilisation au niveau du parquet général de Dakar. L'objectif de cette visite était d'une part de sensibiliser le procureur général de Dakar sur les enjeux du trafic illicite d'espèces sauvages pour une meilleure application de la loi faunique et d'autre part la désignation d'un procureur référent pour nous appuyer dans nos missions.
- **Le 17 décembre 2025**, le département juridique a été reçu en audience par le Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP). Cette rencontre avait pour objectif de présenter au nouveau Directeur le projet EAGLE et d'explorer les possibilités d'une collaboration avec cette direction relevant du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique.

6. Formations

Indicateur

Nombre de formations dispenses	01
Unités formées	Mixte
Nombre de personnes formées	40

- **Une formation a été dispensée au Sénégal.**

- La formation portait sur la Criminalité Faunique ;
- Présentation de la Convention CITES, de la convention transnationale sur les crimes organisés ;
- Présentation de cas d'arrestations de trafiquants et suivi juridique ;
- Présentation des produits de contrebande ;
- Présentation de la technique de rédaction des procès-verbaux ;

- Présentation sur le respect des droits de la défense pendant la phase d'enquête ;
- Présentations des moyens de dissimulation des produits de contrebande.

Tableau de répartition des formations effectuées au 4^{ème} trimestre 2025

Structures formées	Type	Formateurs	Nombre de personnes	Lieu	Date
Douanes, Polices, Gendarmeries , Eaux et Forêts	Mixte	- Coordinatrice EAGLE	40	Dakar	14 Octobre 2025

- **Le 14 octobre 2025**, EAGLE Sénégal a assisté à l'édition 2025 des Ailes Africaines organisée par les Douanes françaises au Sénégal. Cette formation vise à sensibiliser les participants sur les enjeux de la lutte contre le trafic illicite dans le domaine aérien. Quarante (40) forces de défense et de sécurité de diverses unités issues de seize pays africains notamment le Cameroun, le Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire ont participé à cette session de formation. EAGLE a fait trois présentations portant sur la criminalité faunique, les techniques d'identification et une présentation sur la faune aquatique.



7. Médias

Indicateur

Nombre total de pièces médiatiques : 34

Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	00	20	14

- La diffusion des cas de criminalité faunique dans la presse est très importante. En effet cette médiatisation permet une sensibilisation du grand public sur les efforts de lutte et une dissuasion à l'encontre des éventuels trafiquants.
- Au moins **20** pièces internet et **14** pièces papiers représentent les résultats des opérations d'EAGLE au **4^{ème} trimestre 2025**. Parmi les médias locaux ayant produit des articles pièces internet, on note « *Seneweb*, *le soleil* » et « *leral* ».
- **Quelques exemples de Presse internet :**

 Inscription pour voir ce que vos amis aiment.
SAISIE RECORD D'IVOIRE A DAKAR : UN TRAFIQUEUR ARRETE
Une importante opération contre la criminalité faunique a été menée le 17 novembre 2025 à Dakar par INTERPOL, la Sûreté urbaine et la Direction des Eaux et Forêts.
Ousmane GOUADABY | Publication 18/11/2025



+      

Une importante opération contre la criminalité faunique a été menée le 17 novembre 2025 à Dakar par INTERPOL, la Sûreté urbaine et la Direction des Eaux et Forêts.
Les forces de l'ordre ont interpellé le dénommé Aziz, propriétaire d'un magasin de brocante touristique, surpris en pleine défection et tentative de vente internationale de 50 kilos d'ivoire d'éphant, ainsi que 107 objets sculptés enveloppés dans des journaux. L'ensemble, estimé à 15 millions de francs, devait alimenter un réseau dont le suspect affirme ne pas être le seul acteur.
Cette arrestation intervient dans un contexte de lutte accrue contre le trafic d'ivoire, alors que l'éphant d'Afrique frôle l'extinction. Un éléphant est tué toutes les vingt minutes sur le continent, et ce commerce ilégal alimente des circuits de blanchiment d'argent ainsi que le financement de groupes armés. Le Sénégal, engagé dans une politique de tolérance zéro, entend renforcer la répression de ces activités criminelles.

Criminalité faunique au Sénégal
Affaire des 50 kg d'ivoire saisis à Ouakam : Un deuxième présumé trafiquant associé arrêté



mercredi 26 novembre 2025

Partagez cet article sur les réseaux

Le 14 novembre courant, un trafiquant répondant au nom de Aziz avait été arrêté lors d'une tentative de commercialisation de 50 kg d'ivoire d'éphant. Un commerce totalement interdit par la loi au Sénégal. Lors de son interrogatoire, Aziz avait donné le nom et le numéro de téléphone de son associé dans ce commerce illégal. Ce présumé associé, qui serait un homme d'affaires basé à Dakar, a été convoqué plusieurs fois au Commissariat de Police de Dakar pour être entendu, mais ne s'est jamais présenté 12 jours plus tard. Il a été interpellé sur son lieu de travail par la Direction des Eaux et Forêts et Chasse en collaboration avec la Sûreté Urbaine de Dakar et appuyé par l'ONG EAGLE Sénégal. Cette arrestation intervient à la veille du procès en flagrant délit d'Aziz, qui attend de connaître le verdict de son jugement ce jeudi 27 novembre 2025, au Tribunal d'instance de Dakar.

Op-Image-2025-11-26-at-21.06.52.jpeg

- Quelques exemples de Presse Papier :

Criminalité

Le vendredi 14 novembre 2025, une opération majeure d'arrestation et de saisie d'ivoire d'éléphant a été menée avec succès par Interpol, la Sûreté Urbaine de Dakar et la Direction des Eaux, Forêts et Chasses. C'est dans son magasin de brocante touristique que le dénommé Aziz a été interpellé en pleine circulation, détention et tentative de vente internationale de 50 kg d'ivoire d'éléphant composés de deux défenses d'éléphant de 15 kg chacune et de 107 objets en ivoire sculptés, d'une valeur estimée à 15 millions de FCfa. Les défenses en ivoire étaient bien dissimulées dans des sacs de riz soigneusement fermés par des serflex. Quant aux 107 objets sculptés en ivoire, ils étaient dissimulés dans des papiers journaux. Selon les premières déclarations du présumé trafiquant, il n'aurait pas agi seul dans cette vente illégale.

L'Observateur
18/11/2025
Page : 2

Affaire des 50 kg d'ivoire saisis à Ouakam : Un deuxième présumé trafiquant associé arrêté

Du nouveau dans l'affaire des 50 kg d'ivoire saisis à Ouakam, le 14 novembre dernier. Un trafiquant répondant au nom de Aziz avait été arrêté lors d'une tentative de commercialisation. Lors de son interrogatoire, il avait donné le nom et le numéro de téléphone de son associé dans ce commerce illégal. Mais, selon le communiqué parvenu à *WalfQuotidien*, «ce présumé associé, qui serait un homme d'affaires basé à Dakar, a été convoqué plusieurs fois au Commissariat de Police de Dakar pour être entendu, mais ne s'est jamais présenté 12 jours plus tard». La même source indique qu'il a été «interpellé à son lieu de travail par la direction des Eaux et Forêts et Chasse en collaboration avec la Sûreté urbaine de Dakar et appuyé par l'Ong *Eagle Sénégal*». Cette arrestation intervient à la veille du procès en flagrant délit d'Aziz, qui attend de connaître le verdict de son jugement ce jeudi 27 novembre 2025, au Tribunal d'instance de Dakar. **M.GACKO**

Walfadjro Quotidien du
27 Novembre 2023

Le Soleil 18/11/2025 Page 21

LE SOLEIL - MARDI 18 NOVEMBRE 2025

www.lesoleil.sn

[f](#) [lesoleilsnofficiel](#)

[x](#) [LeSoleilonline](#)

[o](#) [Le SOLEIL SN](#)

21

SOCIÉTÉ

■ TRAFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES

50 kilos d'ivoire saisis lors d'une opération conjointe

Une opération menée, vendredi 14 novembre à Dakar, par Interpol, la Sûreté urbaine et les Eaux et Forêts a permis l'interpellation d'un trafiquant présumé et la saisie de 50 kilos d'ivoire d'éléphant destinés à la vente internationale.

Les forces spécialisées dans la lutte contre la criminalité faunique ont mis la main sur un lot «exceptionnel» de 50 kilos d'ivoire d'éléphant à Dakar, le vendredi 14 novembre 2025. L'opération, informe un communiqué, menée conjointement par Interpol, la Sûreté urbaine et la Direction des eaux, forêts et de la chasse, a conduit à l'arrestation d'un homme, propriétaire d'un magasin de brocante touristique. Les enquêteurs ont constaté que le trafic était soigneusement organisé.

En effet, les deux défenses d'éléphant, chacune d'un poids de 15 kilos, avaient été méticuleusement dissimulées dans des sacs de riz fermés par des serflex. Quant aux 107 objets sculptés en ivoire, d'une valeur estimée à 15 millions de FCfa, ils étaient enveloppés dans des journaux afin d'échapper à tout contrôle. Cette mise en scène logistique, selon les enquêteurs, témoigne d'un réseau structuré. Par ailleurs, les premières déclarations du présumé trafiquant laissent



Le trafic d'ivoire reste l'une des principales menaces sur l'éléphant d'Afrique. Ces sacs d'ivoire sont soupçonnés d'alimenter des circuits de blanchiment d'argent et, dans certains cas, de financer des groupes armés en Afrique. Ainsi, cette saisie majeure

Pathé NIANG

8. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		10		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visioconférence
03	00	00	07	00

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration, EAGLE Sénégal a procédé à des rencontres et réunions au **4ème trimestre 2025** :

En Octobre 2025

- 1.** Le Procureur Général près la cour d'appel de Dakar
- 2.** Le Directeur Régional des Douanes Françaises de l'ambassade de France au Sénégal
- 3.** Le Point focal de la CITES au Sénégal

En Novembre 2025

- 1.** L'adjoint du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dakar
- 2.** Le Délégué du Procureur de la République près le tribunal d'instance hors classe de Dakar
- 3.** Le Chef du BCN Interpol Dakar
- 4.** L'adjoint de la Sureté Urbaine de Dakar
- 5.** Le Chef du bureau de la Biodiversité de la Direction des Eaux et Forêts de Chasse et Conservation des Sols

En Décembre 2025

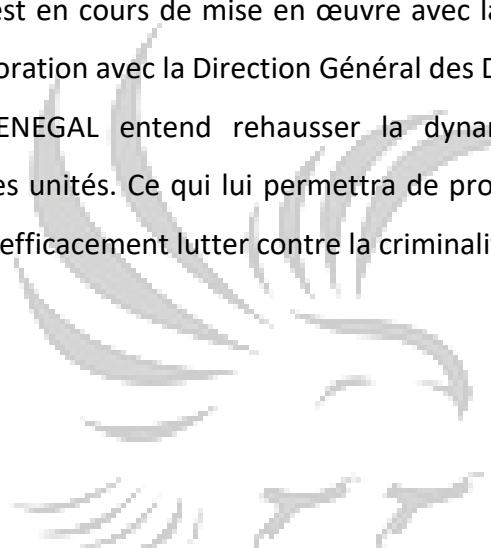
- 1.** Le Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées
- 2.** Le Point focal de la CITES

9. Conclusion

Le quatrième trimestre de l'année 2025 a été marqué par plusieurs activités. En effet, le projet a réalisé une opération permettant l'interpellation de deux personnes pour trafic d'ivoire. Le projet a assisté à cinq suivis d'audience au niveau du tribunal d'instance hors classe de Dakar et a reçu deux décisions de justice. Par ailleurs, le projet a participé à une formation organisée par les Douanes françaises au Sénégal dans le cadre de l'édition 2025 des Ailes Africaines.

Sur le plan administratif, des démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs. L'accord de partenariat entre EAGLE SENEGAL et la Direction Générale de la Police Nationale du Sénégal est en cours de mise en œuvre avec la collaboration des différents commissariats. L'accord de collaboration avec la Direction Général des Douanes est toujours en cours d'étude.

EAGLE SENEGAL entend rehausser la dynamique opérationnelle et la collaboration avec les différentes unités. Ce qui lui permettra de procéder à des opérations sur le territoire national pour accroître efficacement lutter contre la criminalité faunique au Sénégal en 2026.



EAGLE
Sénégal